Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 029-212902936-20251231-FONCR25RC-DE

FONGIBILITE DES CREDITS 2025 - N°1

Je soussigné Monsieur Olivier Bellec, Maire de la commune de Trégunc, certifie qu'il y a lieu de procéder aux virements de crédits du budget du réseau de chaleur :

Recettes d'investissement					
		Prévu	Réalisé		DM
Chapitre 16 - Emprunt	***10 000,00***				
1641 - Emprunt pour le lancement des travaux		-	10 000,00		10 000,00
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	***- 10 000,00***				
2313 - Crédits alloués pour le démarage des travaux		950 000,00	940 000,00	-	10 000,00
Total dépenses d'investissement :					-

Ce budget créé le 30/06/2025 prévoyait ces premières dépenses liées à l'emprunt début 2026. La première échéance ayant été réalisée en décembre 2025, il convient d'abonder l'article 1641 « Emprunt en cours » au chapitre 16 des dépenses pour un montant de 10 000,00 €.

Ces 10 000,00 € sont pris les crédits alloués à l'article 2313 « Construction » au chapitre 23 des dépenses.

Les mouvements de la section d'investissement s'équilibrent en dépenses à hauteur de 0 €.

Fait à Trégunc, le 31/12/2025

L'ordonnateur,

Le Maire,
Olivier BELLEC

MAIRIE de TREGUNC
Finistère